

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant ou d'une firme pour le développement d'un guide d'audits d'accessibilité

Mise en contexte

La Christian Blind Mission est une organisation non gouvernementale qui, non seulement œuvre pour l'amélioration de la vie des personnes vulnérables, particulièrement celles vivant avec une déficience, mais aussi qui se donne pour mandat de travailler à leur inclusion socio-économique. La CBM est présente dans plus de 60 pays à travers le monde, dont Haïti depuis plus de trente (30) ans. Elle a émergé en tant que dépositaire bien respecté dans des secteurs tel que l'inclusion, la réadaptation, l'accessibilité, la santé et le développement en Haïti. Elle a eu à intensifier ses interventions dans le domaine de l'inclusion et de l'accessibilité après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Actuellement, CBM implémente plus de 11 projets en Haïti, dans le domaine de l'éducation inclusive, du renforcement de capacité des organisations des personnes handicapées, de l'inclusion économique, de l'accessibilité et de la santé. Depuis 4 ans environ, CBM reçoit aussi des fonds de l'union européenne pour l'implémentation d'actions visant à renforcer la capacité d'organisations de personnes handicapées et à favoriser l'inclusion sociale de ce groupe vulnérable.

Ce présent projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Union Européenne à travers le fonds EuropeAid/160872/DD/ACT/HT, coopération visant à favoriser la prise en compte des besoins particuliers des personnes en situation de handicap, des personnes à mobilité réduite et du public général dans les projets de reconstruction et ce, en conformité avec la législation nationale en vigueur relative aux droits des personnes handicapées.

Dans cette optique, CBM lance le recrutement d'une firme ou d'un(e) consultant(e) pour l'élaboration d'un Guide d'audits d'Accessibilité d'espaces publics et privés. Ce Guide devra prendre en compte les différentes normes prescrites par la loi sur les Normes d'Accessibilité de l'Environnement Bâti du 3 Juillet 2018 et servir de repère pour des travaux de diagnostic de bâtiments et espaces recevant du public.

Objectif général

Développer un guide d'audits d'accessibilité d'espaces publics et privés en se basant sur le contenu de la loi sur l'accessibilité de l'environnement bâti.

Objectifs spécifiques

1. Elaborer des fiches techniques, synthétiques et thématiques du travail à réaliser.
2. Concevoir des dessins illustratifs et contextualisés relatifs aux normes d'accessibilité contenues dans le projet de loi sur l'accessibilité universelle de l'environnement bâti en Haïti propre à servir dans des travaux d'audits.

3. Compiler l'ensemble de ces fiches techniques de manière à avoir un guide d'audits en accessibilité d'espaces publics et privés facile à lire et à comprendre destiné aux professionnels de la construction.

Méthodologie

Le Consultant ou la firme de consultation travaillera en étroite collaboration avec CBM, SKL et d'autres partenaires désignés par eux tout le long du processus de conception et de production du guide d'audits d'accessibilité. CBM et SKL se chargeront de mettre à la disposition du consultant ou de l'équipe de consultation, un ensemble de ressources techniques comme la grille d'audits de bâtiments existant au niveau local et d'autres exemples de guide d'audits d'accessibilité universelle produits dans d'autres pays. Dans la mesure du possible, le guide doit intégrer quelques-unes des fiches existantes qui ont été préalablement développées avec le concours du BSEIPH et de CBM.

Durée et calendrier

Le nombre de jours alloué à ce travail se situe entre trente (30) et quarante-cinq (45) jours au total. L'offre du consultant devra comprendre un calendrier détaillé des activités proposées.

Livrables attendus

1. Un guide d'audits d'accessibilité compilant les différentes fiches techniques, présenté sous la forme d'un ouvrage illustré.
2. Trois (3) Clés USB avec les formats électroniques (JPEG, PNG, CAD, PDF...) des éléments ci-haut indiqués.
3. Trois (3) exemplaires imprimés des guides d'audits d'accessibilité.

Qualifications/ Profil du consultant

- Etre détenteur d'un diplôme universitaire d'architecture, d'ingénierie ou autres domaines connexes
- Avoir une solide expérience pratique en audits de bâtiments et Accessibilité Universelle
- Etre capable de travailler de façon autonome; de réaliser le travail dans le délai prévu
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, notamment les logiciels de dessins assistés par ordinateur (Autocad, ou similaire);
- Posséder une excellente capacité de communication écrite ;
- Avoir une bonne maîtrise du français ; des connaissances en anglais et espagnol sont un atout.

Soumission des offres

Les personnes ou les firmes de consultance intéressées à réaliser ce travail sont priées de transmettre à CBM l'Offre technique et l'Offre financière rédigées en langue française.

1. L'offre technique devra comporter :

- a. Les qualifications et l'expérience spécifiques du soumissionnaire dans le domaine des prestations requises, sur la base de ses activités et performances antérieures dans ce domaine.
- b. La démarche proposée, la description détaillée des travaux spécifiques y compris les commentaires sur les termes de référence ainsi qu'un chronogramme d'activités.
- c. La disponibilité du consultant.

Le (a) consultant(e) sera choisi(e) en fonction de la qualité de sa proposition ainsi que du budget proposé. CBM contactera seulement les candidat(e)s présélectionné(e)s.

Veillez transmettre votre dossier complet (Lettre de couverture, CV, offres technique et financière, documents mentionnés plus bas) uniquement par courrier électronique aux adresses suivantes au plus tard le 05/06/2020 à 4 :00 PM :

Johanne.jeanlouis@cbm.org , menjie.michel@cbm.org.

Ajoutez en objet : *Soumission de candidature pour la réalisation du Guide d'audits.*

Le dossier complet devra contenir les éléments suivants:

- a) Copie de l'attestation de reconnaissance délivrée par le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) ou par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ;*
- b) Copie du matricule fiscal délivré par la Direction Générale des Impôts (DGI) ;*
- c) Copie d'une attestation bancaire ou autre pièce prouvant la détention d'un compte bancaire.**

*Firmes

** Firmes ou consultants seuls